



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général

## Le sous-directeur des parcours professionnels

Paris, le 15 DEC. 2022

Affaire suivie par : Mike CHANROUX  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des parcours professionnels  
Bureau du recrutement et de la formation professionnelle  
Section recrutement  
Tél. 01 70 22 92 32 / [mike.chanroux@justice.gouv.fr](mailto:mike.chanroux@justice.gouv.fr)

### NOTE

à

**destinataires *in fine***

**Objet : Appel aux candidatures de membres de jury pour les recrutements organisés au titre de 2023 par le secrétariat général du ministère de la justice**

**PJ :**

- La fiche d'inscription ;
- Le calendrier prévisionnel des concours et examens ;
- Le tableau de positionnement et des profils recherchés ;
- L'acte d'engagement du jury ;
- La charte d'engagement.

Le service des ressources humaines du secrétariat général organise tous les ans des concours accessibles par la voie externe ou interne et des examens professionnels à destination des agents du ministère de la justice. Ces recrutements ont lieu dans un contexte où la sélection et les modalités de recrutement évoluent vers des critères de plus en plus professionnalisant et où les membres de jury sont amenés à accompagner ces adaptations en adéquation avec les attendus du recrutement pour le ministère de la justice.

Ainsi, chaque année le service des ressources humaines fait un appel à candidatures en fin d'année afin de constituer un vivier pour composer les jurys qui entreprendront les recrutements durant l'année suivante. A ce titre, les membres de jury seront mobilisés selon un calendrier prédéterminés, en fonction de leur candidature et de leur profil.

Les membres de jury sélectionnés s'engagent donc à suivre l'entièreté des procédures de recrutement portant à la fois sur les épreuves écrites d'admissibilité (conception des sujets, réalisation des grilles de correction, correction des copies, participation à la réunion d'admissibilité) et sur les épreuves orales d'admission (conception des grilles d'évaluation, fixation des attendus, participation aux auditions et à la réunion d'admission).

A cet effet, être membre de jury permet de :

- Partager son expérience et la connaissance de son environnement professionnel ;
- Echanger avec des professionnels dans divers secteurs d'activité du ministère ou d'autres univers professionnels ;
- Garantir le professionnalisme de l'agent recruté ou promu ;
- Identifier d'éventuels futurs collaborateurs ;
- Se questionner sur soi-même et sur ses pratiques ;
- Transmettre un message concernant les compétences et aptitudes attendues dans un contexte mouvant en proposant une grille d'évaluation ;
- Participer à une mission d'utilité et responsabilisante au sein d'un collectif ;
- Enrichir son expérience, ses compétences et son curriculum vitae.

Afin de procéder à l'étude de votre candidature je vous prierais de bien vouloir prendre connaissance des éléments formulés ci-après :

### **1. Le calendrier**

Chaque année, le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels est publié dans l'intranet rubrique secrétariat général/ressources humaines/recrutement et désormais sur la page dédiée internet : <https://lajusticerecrute.fr/metiers/devenez-membre-de-jury-au-ministere-de-la-justice>.

Il appartient donc aux candidats de s'y reporter et de s'y conforter dès engagement et sélection de leur candidature.

Pour cela, ils disposent également sur les mêmes plateformes de diffusion d'un tableau de positionnement par rapport au jury cible recherché et d'un descriptif de la nature des épreuves pour chaque recrutement.

### **2. La fiche d'inscription**

Afin de permettre l'étude de sa candidature, le membre de jury postulant devra transmettre sa fiche de candidature (format Excel) complétée des sessions qui l'intéressent et validée par la voie hiérarchique (format Excel conservée ou format PDF numérisé).

La fiche d'inscription devra être également accompagnée d'un curriculum vitae actualisé. Les agents candidats ont la possibilité de se positionner sur plusieurs examens professionnels et concours au titre de l'année en cours.

A titre informatif, des recherches de membre de jury peuvent s'effectuer de manière ciblée auquel cas une page dédiée sera ouverte dans l'intranet avec le calendrier des opérations et avec une fiche d'inscription spécifique à compléter (format Word).

La fiche d'inscription et le curriculum vitae devront être adressés sur la boîte structurelle dédiée : [candidaturejury.sg@justice.gouv.fr](mailto:candidaturejury.sg@justice.gouv.fr), au plus tard le 17 février 2022.

### **3. L'engagement**

L'acte de candidature en tant que membre de jury est un engagement professionnel au bénéfice des collègues ou futurs collègues du ministère de la justice.

Afin de matérialiser cet engagement, il est demandé aux candidats membres de jury de prendre connaissance de la charte d'engagement disponible sur les plateformes (lajusticerecrite.fr et intranet) et de compléter, dater et signer l'acte d'engagement consultable et téléchargeable sur les mêmes supports.

L'acte d'engagement devra être transmis avec la fiche d'inscription (format Excel) et le curriculum vitae sur la même adresse : [candidaturejury.sg@justice.gouv.fr](mailto:candidaturejury.sg@justice.gouv.fr)

A noter, l'acte d'engagement est directement inclus sur la fiche d'inscription (format Word) lors d'un appel à candidatures ciblé dans l'intranet.

### **4. La constitution d'un vivier de suppléants**

Afin de pallier les éventuels désistements, le bureau du recrutement constitue un vivier d'agents affectés en administration centrale ou dans les services déconcentrés parisiens et qui peuvent être mobilisés rapidement le cas échéant.

Le candidat intéressé pour faire partie de ce vivier peut également remplir une fiche d'inscription avec la mention « suppléant » dans la colonne « Je souhaite candidater comme membre de jury » dans la cellule du recrutement concerné.

Par cette mention, le candidat ne sera pas inclus dans la sélection initiale du jury mais pourra être mobilisé en tant que de besoin par rapport aux dates précisées dans le calendrier.

### **5. Le concours national à affectation locale**

Le ministère de la justice participe aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade du corps des secrétaires administratifs et pour le recrutement dans le deuxième grade d'adjoints administratifs chaque année en lien avec le ministère de l'Éducation nationale.

Les candidats ont ainsi la possibilité d'effectuer une inscription dans le rectorat où est organisé le concours afin de se rapprocher de sa résidence personnelle ou de préserver ses liens familiaux, les affectations ayant lieu dans les ressorts concernés auprès des ministères participants.

A cet effet, il est demandé la transmission d'un vivier de membres de jury au prorata du nombre de postes offerts dans chaque ressort. Le bureau du recrutement constitue donc un vivier avec les candidats intéressés en fin d'année et en début de l'année au titre de laquelle a lieu les concours afin d'assurer la transmission des viviers à ses interlocuteurs régionaux dans les départements des ressources humaines et de l'action sociale et auprès du service inter-académique des examens et des concours pour les candidats du ressort des académies parisiennes (Créteil, Paris et Versailles).

Le concours est disponible « à la carte », les candidats membres de jury peuvent postuler sur une ou les deux voies d'accès (externe/interne), se positionner sur les épreuves écrites et/ou les épreuves orales et pour le concours des secrétaires administratifs choisir les options pour l'épreuve de questions à réponse courte.

Pour cela, il est demandé au candidat de se positionner dans le tableau prévu à cet effet et disponible sur les plateformes du ministère et de préciser le ressort académique dans lequel il se trouve.

En outre, il est prévu une commission nationale de proposition des sujets pour les deux concours sur les deux voies d'accès, les ministères sont invités à constituer et proposer des sujets. Le ministère de la justice est en mesure de faire des propositions chaque année et de voir ses sujets retenus. A cet égard, les candidats sont invités à également se positionner pour faire partie d'une des commissions de constitution des sujets proposés par le ministère de la justice et qui auront lieu courant février 2023.

## **6. Les indemnités jury**

Les membres de jury sont indemnisés selon les barèmes et les forfaits fixés par l'arrêté du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 31 août 2011 portant application du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement relevant du ministère de la justice.

Dès réception de cette note, je vous serai reconnaissant de bien vouloir en assurer sa diffusion la plus largement possible dans les services relevant de votre compétence tant en administration centrale qu'en services et auprès de la Cour de cassation, de la Grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur, des établissements publics et les écoles du service public (ENM, ENAP, ENG, ENPJJ) relevant du ministère de la justice.

Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL

## Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'Inspection générale de la justice

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines des greffes des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de l'administration pénitentiaire

Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse

Monsieur le chef du département des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

### **Pour le secrétariat général :**

Monsieur le chef du service du pilotage et du soutien de proximité

Mesdames et messieurs les chefs de service

### Pour information :

Mesdames et messieurs les chefs de cabinet